

Le traitement permet la gestion des dossiers de surendettement, des réunions des commissions et la dématérialisation des échanges avec certains correspondants.

Il permet également la production d'analyses statistiques et d'études typologiques, ainsi que le suivi du traitement des dossiers par les gestionnaires.

Depuis le 2 janvier 2009, les données des départements d'Outre Mer et de la Nouvelle Calédonie sont recensées

Personnes concernées

- ◆ Personnes ayant déposé un dossier de surendettement
 - ◆ Gestionnaires des dossiers
- ◆ Membres de la Commission de surendettement, juges, créanciers

Catégories de données à caractère personnel

Durée de conservation

Personnes surendettées

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identité ◆ Situation familiale ◆ Logement ◆ Vie professionnelle ◆ Situation économique et financière ◆ Informations sur le traitement du dossier et les décisions de la Commission 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans la base opérationnelle, les données sont enregistrées à partir du dépôt du dossier et conservées après la date de clôture du dossier pour les durées suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • 18 mois pour les données, sauf certaines données d'état civil et le n° du dossier conservés dans cette base dans les mêmes conditions que les données archivées (<i>cf. ci dessous</i>) ; • 3 mois pour les courriers et annexes. • pour les dossiers faisant l'objet d'une suspension d'exigibilité : durée de la période de suspension puis selon les modalités ci-dessus en fonction de l'issue du dossier après son réexamen. ◆ Dans la base d'archive, au-delà de la durée de conservation dans la base opérationnelle : <ul style="list-style-type: none"> ○ Dossier irrecevable ou clôturé : 3 ans ○ Plan amiable ou mesures recommandées ou imposées : 8 ans ; cette durée peut être allongée dans le cas prévu à l'article L.331-6 du Code de la consommation. ○ Procédure de redressement personnel : 10 ans ◆ Dans un Infocentre décisionnel à des fins d'études de manière anonymisée pendant 20 ans à compter de la date de clôture.
---	---

Gestionnaires

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identité ◆ Vie professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Traitement des dossiers : tant que les dossiers traités ne sont pas purgés, selon les durées précisées ci-dessus. ◆ Suivi d'activité 12 mois glissants et en cas de départ jusqu'à la fin de l'exercice pendant lequel il est intervenu. ◆ Aucune donnée n'est conservée dans l'Infocentre décisionnel.
---	---

Membres de la Commission, juges et créanciers

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identité ◆ Vie professionnelle 	<p>Tant que la personne a contribué à un dossier non purgé, selon les durées précisées ci-dessus.</p>
---	---

Destinataires des données traitées (en fonction de leurs attributions respectives)

- ◆ Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre et du droit d'accès
 - ◆ Particuliers surendettés
 - ◆ Membres des commissions de surendettement
- ◆ Représentants de la personne surendettée, services sociaux, travailleurs sociaux, juges, créanciers publics ou privés
 - ◆ Services de contrôle interne

Service(s) chargé(s) de la mise en œuvre		Service(s) chargé(s) du droit d'accès et de rectification	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Service de maîtrise d'ouvrage ◆ Service Infobanque et surendettement ◆ Implantations du Réseau de la Banque de France et ◆ Agences de l'Institut d'Émission des départements d'Outre Mer (depuis le 02/01/2009), dans lesquelles fonctionne le secrétariat d'une Commission de surendettement ◆ Agence de l'Institut d'Émission d'Outre Mer de Nouméa 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ Sur place ou par écrit auprès des : <ul style="list-style-type: none"> ◆ <u>Implantations du Réseau</u> de la Banque de France ouvertes au public ◆ <u>Agences</u> de l'Institut d'Émission des départements d'Outre Mer ◆ <u>Agence</u> de l'Institut d'Émission d'Outre Mer de Nouméa 	
Banque de France 1, rue de la Vrillière 75049 PARIS CEDEX 01 01 42 92 42 92 SIREN 572104891	Date de la déclaration	Référence du traitement	Transferts des données hors de l'Union européenne
	22 octobre 1990 modifiée le 12/12/2006 modifiée le 02/01/2009 modifiée le 1/11/2010	250 914	NON

Lien(s) utile(s) : [Code de la consommation](#) ; [Informations générales](#) ; [Activité des BAI](#) ; [Suivi des activités des guichets](#) ; [Archivage](#) ; [Fichier national des Incidents de remboursement de Crédit aux Particuliers](#)